Vehixel
Zone d'activité
01340 ATTIGNAT
FRANCE
e-mail : vehixel@vehixel.com
TEL : 33 (0)4 74 25 10 96
www.vehixel.com
FAX : 33 (0)4 74 25 11 12

ANNEXE 6 bis

ATTESTATION D'AMENAGEMENT D'UN VÉHICULE EMPLOYÉ AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N° 790048

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**

Marque : **INDCAR** Type : **NXIV**

N° d'identification du véhicule : ZCFA61LJ702638658

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	0				0			
Assis	41				40			
Sièges à assise relevable	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0				0			
Accompagnateur(s) obligatoires(s)	0				1			
Debout	0 (a)	(a)	(a)	(a)	0 (b)	(b)	(b)	(b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	42				42			

(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.

(b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHÉES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé.
Les véhicules doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74.

Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 69 bis.
Vitesse maximale 100km/h sur autoroute.

Le constructeur : Vehixel Zone d'Activité 01340 ATTIGNAT Tél. 04 74 25 10 96 Siret 450 087 549 00017 - APE 2920 Z

Fait à ATTIGNAT le 05 octobre 2015